

**Service Questure
Bureau du conseil municipal**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 19 novembre 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE DIX NEUF NOVEMBRE DEUX MILLE DOUZE, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du

13 novembre 2012.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
Monsieur Michel DESTOT, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Michel DESTOT - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT -
M. Philippe de LONGEVIALLE - Mme Florence HANFF - Mme Marie-France MONERY -
M. Alain PILAUD - Mme Monique VUAILLAT - M. Jacques CHIRON -
Mme Eliane BARACETTI - M. Patrice VOIR - Mme Marie-Claire NEPI - M. Paul BRON -
M. Georges LACHCAR - M. Olivier NOBLECOURT - M. Abderrahmane DJELMAL -
Mme Sylvie DRULHON - Mme Laure MASSON - M. Bernard BETTO -
Mme Hélène VINCENT - M. Stéphane SIEBERT - Mme Béatrice DOUTRIAUX -
Mme Céline DESLATTES - M. Morad BACHIR-CHERIF - Mme Aline BLANC-TAILLEUR -
Mme Christine CRIFO - Mme Marie-Christine DABROWSKI - M. Farid DERBAL - M. Jean-
Michel DETROYAT - Mme Linda EL HADDAD - M. Stéphane GEMMANI -
M. Gildas LAERON - M. Jean-Philippe MOTTE - Mme Hakima NECIB - M. Serge NOCODIE
- Mme Eléonore PERRIER - Mme Camille PLET - Mme Ariane SIMIAND -
M. Jacques THIAM - M. Henri BAILE - Mme Nathalie BERANGER - Mme Marguerite BON -
Mme Bernadette CADOUX - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Olivier ROUX -
M. Hervé STORNY - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU -
Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Gilles KUNTZ - M. Hakim SABRI.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Jacques CHIRON donne pouvoir à M. Gildas LAERON de 18H30 à 22H20
Mme Bity DIENG donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 17H15 à 22H20
Mme Linda EL HADDAD donne pouvoir à M. Alain PILAUD de 19H40 à 21H20
Mme Geneviève FIORASO donne pouvoir à M. Abderrahmane DJELMAL de 17H15 à 22H20
M. Pascal GARCIA donne pouvoir à Mme Laure MASSON de 17H15 à 22H20
M. Eric GRASSET donne pouvoir à M. Olivier NOBLECOURT de 17H15 à 21H20
Mme Michèle JOSSERAND donne pouvoir à M. Patrice VOIR de 17H15 à 22H20
Mme Camille PLET donne pouvoir à Mme Marie-Claire NEPI de 19H20 à 22H20
M. Fabien de SANS NICOLAS donne pouvoir à M. Hervé STORNY de 17H15 à 22H20
Mme Pascale MODELSKI donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 17H15 à 22H20
Mme Gwendoline DELBOS-CORFIELD donne pouvoir à Mme Maryvonne BOILEAU de
17H15 à 22H20.

Absents à partir de 19H20 :

M. Henri BAILE - Mme Nathalie BERANGER - Mme Marguerite BON -
Mme Bernadette CADOUX - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Olivier ROUX -
M. Hervé STORNY.

Secrétaire de séance : Mme Camille PLET.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 22 octobre 2012 est adopté à l'unanimité.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2013 (sans vote) :

Conformément aux dispositions de l'article L. 2312 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat d'orientation budgétaire pour l'année 2013 s'est tenu.

Intervention(s): M. le Maire, M. SAFAR, M. VOIR, M. ROUX, M. SABRI, M. BRON, M. de LONGEVIALLE

M. le Maire suspend la séance à 18H50. Reprise de la séance à 18H55

Intervention(s): M. DJELLAL.

M. le Maire suspend la séance à 19H00. Reprise de la séance à 19H01.

Intervention(s): M. DJELLAL, M. BACHIR-CHERIF, M. CHAMUSSY.

Le Groupe " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " quitte la salle.

DELIBERATION N° 1 - (B 002) - SOLIDARITE - Lancement de l'évaluation des démarches de démocratie participative à Grenoble et mise en place d'un "comité de suivi de l'évaluation".

Intervention(s): Mme MASSON, Mme BLANC-TAILLEUR, Mme HANFF, Mme MONERY, M. KUNTZ, M. SAFAR.

M. le Maire confie la présidence de la séance à M. SAFAR, Premier Adjoint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de lancer l'évaluation des démarches de démocratie participative selon les principes énoncés ci-avant,
- d'approuver la liste des personnes et organismes sollicités pour appartenir au "Comité de suivi de l'évaluation des démarches de démocratie participative". Cette liste est constituée, notamment :
- des élus de secteur,
- d'un représentant de chaque groupe politique représenté en conseil municipal,
- des représentants des instances de démocratie locale, notamment les Conseils Consultatifs, les Unions de quartiers, le CLUQ, LHAGGLO, le Conseil de développement de la Metro,
- de représentants de collectifs d'habitants,
- de représentants d'organismes oeuvrant dans le domaine de l'exclusion, de la solidarité; de la défense des familles, des locataires et consommateurs, etc.
- de représentants d'associations liées aux seniors et aux retraités,
- de représentants d'associations oeuvrant dans le domaine des initiatives citoyennes et de l'éducation populaire,
- de représentants locaux des fédérations des parents d'élèves,
- des personnes participant à ce jour aux comités d'attribution des FPH et FSIH,
- des représentants des associations ayant eu un avis favorable de financement à travers l'Appel à Projet "des projets citoyens pour mobiliser",
- de services de la Ville et du CCAS,
- de désigner comme co-présidentes du "Comité de Suivi de l'évaluation des démarches de démocratie participative" Madame Laure MASSON, déléguée à la démocratie locale et à la Coordination des secteurs, et Madame Aline BLANC-TAILLEUR, déléguée à l' Evaluation des politiques publiques et au Redéploiement,
- de dire qu'une restitution de l'évaluation sera faite à toutes les parties prenantes.

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 2 - (B 005) - SANTE PUBLIQUE - Convention entre le Ville de Grenoble et l'Etat relative à la démarche Ateliers Santé Ville pour l'année 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens, entre la Ville et l'Etat, relative à l'Atelier Santé Ville de Grenoble qui prévoit une participation de l'Etat de 20 000 € pour l'année 2012.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 3 - (B 004) - SANTE PUBLIQUE - Avenant n° 1 à la Convention du 21 novembre 2011. (Convention relative aux actions de prévention médico-sociales en faveur des enfants de moins de six ans dans les écoles maternelles de la ville, entre la Ville de Grenoble et le Département de l'Isère pour l'année 2012).

Intervention(s): Mme GIROD de L'AIN, M. VOIR, M. SAFAR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les termes de l'avenant n° 1 à la convention conclue pour l'année 2012, ci-annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le-dit avenant ;
- d'autoriser la perception des recettes correspondantes versées par le département.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 4 - (B 006) - LOGEMENT - Dispositif "Aides aux communes" de la METRO - convention de partenariat financier pour l'opération angle chemin de l'Eglise et rue St François de Sales réalisée par GRENOBLE HABITAT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de s'engager à permettre la réalisation, dans les deux ans, par la SAIEM Grenoble Habitat, de l'opération située chemin de l'Eglise et rue Saint François de Sales, comprenant 25 logements locatifs sociaux pour une SHON sociale (PLUS et PLAI) de 1 970 m² égale à 41 % de la SHON totale du projet, une densité supérieure à 100 logements à l'hectare, un coût net de charge foncière plafonné à 200 €/m² de SHON, bénéficiant d'une subvention de la Métro de 128 050 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat financier avec la Métro fixant les modalités de versement de l'aide aux communes pour l'opération située chemin de l'Eglise/rue Saint François de Sales,
- de s'engager à restituer l'indu en cas de non-réalisation de l'opération, ou de réalisation partielle.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 5 - (B 007) - LOGEMENT - Aide de la ville de Grenoble à l'opération de logement social réalisée par la SCIC Habitat Rhône Alpes, rue Mallifaud et à l'opération de reconstruction-démolition de la résidence sociale "La Capuche" par ADOMA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser à SCIC Habitat Rhône Alpes une aide de 23 000 € pour la réalisation en VEFA de 8 logements locatifs sociaux (6 PLUS et 2 PLAI) dans le programme immobilier "Les Luminelles" réalisé par SINFIMMO, rue Mallifaud,
- de verser à ADOMA une aide de 52 760 € pour la reconstruction de la Résidence sociale "La Capuche" comportant 40 logements PLAI, chemin de la Capuche,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions financières correspondantes précisant les modalités de versement desdites participations.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 6 - (B 015) - LOGEMENT - Charte conclue entre la ville de Grenoble et la Fédération des Promoteurs Immobiliers des Alpes (FPI Alpes) pour le développement d'une offre en accession abordable

Intervention(s): Mme VUAILLAT, Mme NEPI, M. MOTTE, M. NOCODIE, Mme BOILEAU, M. de LONGEVIALLE.

M. le Maire reprend la présidence de la séance.

Un amendement est présenté par Mme VUAILLAT, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte conclue entre la ville de Grenoble et la Fédération des Promoteurs Immobiliers des Alpes (FPI Alpes) pour le développement d'une offre en accession abordable à Grenoble

Délibération : Adoptée.

Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 7 - (B 014) - POLITIQUE DE LA VILLE - Avenant n°2 à la convention partenariale du projet de renouvellement urbain de Villeneuve-Village Olympique.

Intervention(s): M. SAFAR, M. KUNTZ, Mme VUAILLAT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet d'avenant n° 2 à la convention partenariale du projet de renouvellement urbain de Villeneuve - Village Olympique;
- d'approuver l'attribution d'une participation complémentaire de 463 150 € pour le financement de l'opération, portée par la SDH, de "restructuration de 154 logements du 40 Arlequin" ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2, et à mobiliser et solliciter tous les financements nécessaires à la réalisation des opérations.

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Abstention : 1 PC (M. VOIR) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 8 - (B 010) - ACTION SOCIALE - Avenant à la convention liant la ville de Grenoble, son CCAS et l'association d'aide à domicile CASSIOPEE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention entre la ville de Grenoble et l'Association CASSIOPEE.
- d'autoriser le versement à CASSIOPEE d'une subvention de fonctionnement de 7 257€ pour l'année 2012.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 9 - (B 011) - ACTION SOCIALE - Aides de la ville de Grenoble aux associations œuvrant dans le domaine de la précarité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la ville de Grenoble et l'Association Banque Alimentaire
- d'autoriser le versement à l'Association Banque Alimentaire d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 16 300 € pour l'année 2012
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention entre la ville de Grenoble et l'Association Point d'Eau
- d'autoriser le versement à l'Association Point d'Eau d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 9 000 € et une subvention sur projet de 800 € pour l'année 2012
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention entre la ville de Grenoble et l'Association Age d'or
- d'autoriser le versement à l'Association Age d'or d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 3 000 € pour l'année 2012

Délibération : Adoptée.

L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle il a la qualité d'administrateur : M. NOBLECOURT - Pour : le reste

DELIBERATION N° 10 - (B.012) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC MISTRAL EAUX CLAIRES : cession à ACTIS d'un tènement situé avenue Rhin et Danube pour la construction d'une opération immobilière de logements locatifs sociaux et acquisition auprès d'ACTIS d'un tènement situé rue Paul Strauss pour la réalisation d'une zone d'activités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acquérir auprès d'ACTIS les parcelles cadastrées section HP n° 6, 7, 8, 10, 11 et 12, situées rue Paul Strauss, pour une contenance d'environ 4 251 m², au prix de 98 000 euros Hors Taxes, conformément au plan foncier n° 1 ci-annexé ;
- de prendre en charge les frais notariés liés à cette acquisition ;
- de céder à ACTIS les parcelles cadastrées section HP n° 75 et 78, situées avenue Rhin et Danube, pour une contenance d'environ 1 769 m², conformément au plan foncier n° 2 ci-annexé ;
- de céder ce terrain au prix de 75 euros Hors Taxes le m² de surface de plancher de logement, soit un prix global de 191 250 euros HT pour une surface de plancher logements de 2 550 m², conformément au cahier des charges de cession de terrain ci-annexé ;
- d'autoriser ACTIS à lancer des études préalables à la réalisation d'une opération de logements locatifs sociaux et à déposer toute demande d'autorisation du droit des sols nécessaire à cette opération immobilière ;
- de mettre à la charge d'ACTIS les frais notariés liés à cette vente ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes notariés et tout document relatif à ces deux dossiers.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 11 - (B.013) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC MISTRAL - Projet ARTIS - Autorisation donnée à l'Etablissement Public Local du Dauphiné (EPFL-D) de céder à la Communauté d'Agglomération Grenoble Alpes Métropole un tènement nécessaire à la réalisation de ce projet - Cession par la Ville à la Métro d'un tènement nécessaire à la réalisation de ce projet - Acquisition par la Ville auprès de l'EPFL - D d'un terrain pour constitution d'une réserve foncière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser l'Etablissement Public Local du Dauphiné (EPFL-D) à céder à la Communauté d'Agglomération Grenoble Alpes Métropole un terrain situé 86 rue Anatole France, à détacher des parcelles cadastrées section HS n° 149, 150, 152, 153 et 174 pour une contenance d'environ 5 850 m² au prix de 100 euros HT le m² de terrain, soit un montant d'environ 585 000 euros HT ;
- de céder directement à la Communauté d'Agglomération Grenoble Alpes Métropole un terrain situé 86 rue Anatole France, à détacher de la parcelle cadastrée section HS n° 123 pour une contenance d'environ 150 m² au prix de 100 euros HT le m² de terrain soit un montant d'environ 15 000 euros HT ;
- d'acquérir auprès de l'EPFL-D un terrain situé 86 rue Anatole France, à détacher de la parcelle cadastrée section HS n° 149 pour une contenance d'environ 1 000 m² au prix de 100 euros HT le m² de terrain soit un montant d'environ 100 000 euros HT ;

- d'autoriser l'EPFL-D à faire établir un document d'arpentage nécessaire à la division des dites parcelles ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 12 - (C 005) - AFFAIRES CULTURELLES - La Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) - Le Printemps du Livre 2013 - Approbation du budget - Demande de subventions et contributions financières auprès de partenaires publics ou privés.

M. le Maire confie la présidence de la séance à M. SAFAR, Premier Adjoint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le budget prévisionnel, joint en annexe 1, de l'opération "Le Printemps du Livre de Grenoble" qui se déroulera du 10 au 14 avril 2013 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès du Ministère de la Culture et de la Communication, du Ministère de l'Éducation nationale, de la Région Rhône-Alpes, du Département de l'Isère, et d'autres partenaires potentiels de la manifestation.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 13 - (C 003) - AFFAIRES CULTURELLES - Conventions d'objectifs 2013-2015 et de mise à disposition de locaux à l'association "Cultur'act - Le Premier Sauvage".

Intervention(s): Mme GIROD de L'AIN, Mme BARACETTI, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs triennale 2013-2015 et la convention de mise à disposition de locaux entre la Ville et l'association "Cultur'act - Le Premier Sauvage" ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions, jointes en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 14 - (C 004) - AFFAIRES CULTURELLES - Avenants aux conventions conclues entre la ville de Grenoble et les opérateurs des secteurs culturel "Barbarin et Fourchu" et socio-culturel "MJC Eaux Claires" et "MJC Prémol".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des avenants joints en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ;

- de dire que ces montants sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elles ont la qualité d'administrateur : Mme CRIFO, Mme NEPI - Pour : le reste

DELIBERATION N° 15 - (C 007) - AFFAIRES CULTURELLES - Association "CREARC - Centre de création de recherche et des cultures" : prolongation de la convention d'objectifs et de la convention de mise à disposition du Petit Théâtre - avenants n° 1.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des avenants aux conventions d'objectifs et de mise à disposition de locaux avec l'association "CREARC - Centre de création de recherche et des cultures" permettant une prolongation de celles-ci jusqu'au 31 août 2014 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux conventions, joints en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 16 - (C 009) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Mise en place d'un partenariat avec l'Office de Tourisme pour la réalisation de visites guidées du Théâtre municipal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les visites du Théâtre municipal par les guides de l'Office de Tourisme dans le cadre de son programme "Visites à croquer".
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 17 - (C 011) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Convention relative à l'attribution de la carte "M'RA" aux élèves en cycle d'enseignement professionnel initial du conservatoire de Grenoble pour les années scolaires 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 entre la Région Rhône-Alpes et la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention avec la région Rhône-Alpes, laquelle est relative à l'attribution de la carte "M'RA" aux élèves en cycle professionnel initial du conservatoire de Grenoble pour les années scolaires 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 18 - (C 017) - EDUCATION - Attribution de subventions aux associations agissant dans le domaine socioculturel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer avec les associations figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) les avenants financiers correspondants (annexe 2)
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme SALAT, Mme CRIFO, M. PILAUD, Mme VINCENT, Mme SIMIAND, Mme DESLATTES, Mme DRULHON, Mme NEPI, M. NOBLECOURT, Mme NECIB, Mme DIENG, M. LAERON, Mme DOUTRIAUX, M. DERBAL, Mme MASSON, Mme MONERY, Mme BARACETTI, M. VOIR - Pour : le reste

DELIBERATION N° 19 - (C 018) - EDUCATION - Participation de la ville de Grenoble aux frais de fonctionnement de la Classe d'Intégration Spécialisée (CLIS) de Seyssinet-Pariset -Année scolaire 2011-2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de la commune de Seyssinet-Pariset, fixant la participation de la ville de Grenoble à 850€ au titre de l'année scolaire 2011-2012.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 20 - (C 016) - EDUCATION - Convention de mise à disposition des locaux du site d'Echarlière à la SARL "Bois de Lune".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les termes de la convention jointe en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 21 - (C 013) - EDUCATION - Convention de mise à disposition de locaux situés 12 rue du 140ème R.I.A. à l'association Enfantine

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition des locaux du 12, rue du 140° RIA à l'association Enfantine.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 22 - (C 015) - SPORT - Organisation d'actions sportives dans un collège : convention avec le collège Lucie Aubrac.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions du projet de convention avec le collège Lucie Aubrac pour la mise en place d'actions sportives dans cet établissement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 23 - (C 019) - SPORT - Organisation d'actions sportives dans un milieu carcéral : convention avec la Maison d'Arrêt de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les dispositions du projet de convention avec la Maison d'Arrêt de Grenoble pour la mise en place d'actions sportives dans cet établissement,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 24 - (C 008) - SPORT - Avenants financiers pour l'exercice 2012 avec les associations conventionnées et nouvelles conventions générales d'objectifs avec les associations Ring Grenoblois et Teisseire Football Club.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations figurant dans le tableau récapitulatif les avenants financiers correspondants,**
- **d'approuver les dispositions des conventions à intervenir entre la ville de Grenoble et les associations Ring Grenoblois et Teisseire Football Club et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer,**
- **de dire que ces conventions seront conclues pour la saison 2012-2013 et pourront être renouvelées par reconduction expresse pour une nouvelle période,**
- **de dire que le montant des subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette séance du Conseil municipal.**

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elles ont la qualité d'administrateur : Mme DRULHON, Mme NEPI – Pour : le reste.

DELIBERATION N° 25 - (C 014) - SPORT - Modification du Règlement Intérieur des piscines municipales.

Délibération : Retirée en séance.

DELIBERATION N° 26 - (A 016) - ADMINISTRATION GENERALE - Rapport sur la situation en matière de développement durable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de prendre acte du rapport de développement durable**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 27 - (A 021) - ENVIRONNEMENT - Rapport sur le prix de l'eau et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2011
Intervention(s): M. GRASSET.

M. le Maire reprend la présidence de la séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de donner un avis favorable au rapport annuel de l'exercice 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 28 - (A 022) - ENVIRONNEMENT - Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement intercommunal pour l'exercice 2011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du rapport 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement intercommunal qui relève de la compétence de la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 29 - (A 013) - DOMAINE PUBLIC - Conventions fixant les conditions de mise à disposition et d'exploitation de l'autorisation d'occupation du domaine public délivrées dans le cadre de la végétalisation du domaine public de la ville de Grenoble, pour les périmètres "Cœur de Ville, Cœur d'Agglo" et "autres secteurs de la ville".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions cadres ci-annexées fixant les conditions de mise à disposition et d'exploitation de l'autorisation d'occupation du domaine public délivrée à titre gracieux dans le cadre de la végétalisation du domaine public de la ville de Grenoble.**
- d'approuver le fait que ces mêmes conventions cadres pourront être signées avec tout permissionnaire en faisant la demande après acceptation du dossier par les services municipaux concernés.**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions dont les modèles sont ci-annexés.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 30 - (A 006) - URBANISME AMENAGEMENT - Taxe d'aménagement - Ajustement du taux majoré de la taxe d'aménagement sur le secteur "Libération".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer, sur le secteur "Libération" délimité par le plan annexé au plan local d'urbanisme, un taux de taxe d'aménagement à 17 % ;**
- d'annuler le principe de reversement d'une partie de la taxe d'aménagement à la Communauté d'Agglomération Grenoble Alpes Métropole ;**

- de dire que, conformément aux dispositions de l'article L.331-14 du code de l'urbanisme, la présente délibération accompagnée du plan, ci-annexé, est valable pour une durée d'un an, reconductible de plein droit pour l'année suivante ;

- de dire que, en application de l'article L.331-5 du code de l'urbanisme, elle sera transmise en Préfecture avant le 30 novembre 2012, et au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département, au plus tard le 1er jour du 2e mois suivant son adoption.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 31 - (A 009) - URBANISME AMENAGEMENT - Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné : cessions, acquisitions et gestion des réserves foncières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de demander à l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné (EPFL-D) le reclassement des biens situés 38 rue des Alliés (EL0092) et 2 rue Georges Sand (EL0019) dans le volet "Renouvellement Urbain" aux conditions de portages en vigueur au moment des acquisitions ;

- d'autoriser l'EPFL-D à céder le bien situé 4 rue Gustave Flaubert, EL0154, à la SPLA SAGES dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Flaubert aux conditions du portage en cours;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette modification.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 32 - (A 018) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Acquisitions, cessions et gestion du patrimoine privé de la Ville.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition à l'EPCC de biens immobiliers afin de réajuster les pourcentages liés à la facturation des fluides, conformément à la notice 1, ci-annexée ;

- de céder à la SEM InnoVia à l'euro symbolique la parcelle cadastrée section AI numéro 220 conformément à la convention foncière de la ZAC Presqu'île et à la notice 2 ci-annexée ;

- d'autoriser l'AREPI à implanter des constructions modulaires dans le cadre de la "campagne hivernale", sur le terrain situé 23 rue du Souvenir, et de signer une convention d'occupation à titre gratuit jusqu'au 31 mars 2013, conformément à la notice 3, ci-annexée ;

- de signer une servitude de surplomb au profit d'ACTIS et de la copropriété située 1 / 7 rue Dubois Fontanelle, conformément à la notice 4, ci-annexée ;

- d'acquérir auprès de Monsieur Seddik KOLLI et Madame Fatima ADLA le box garage lot n° 1017 de la copropriété du parking silo 3, pour un montant global de 6 000 €, conformément à la notice 5, ci-annexée ;

- d'acquérir auprès de Monsieur Serge GUERIN et Madame Bernadette PERROUD épouse GUERIN, les boxes garage lots n° 1228 et 1257 de la copropriété du parking silo 3, pour un montant global de 12 000 €, conformément à la notice 5, ci-annexée ;

- d'acquérir auprès de Monsieur Arezki HASSISSENE et Madame Samia BENSALÉM le box garage lot n° 1223 de la copropriété du parking silo 3, pour un montant global de 8 875 €, conformément à la notice 5, ci-annexée ;
- de céder à Monsieur et Madame JUGIE ou toute personne morale s'y substituant, le bien situé 44 quai Perrière (lots 16 et 17) au prix de 61 000 €, conformément à la notice 6, ci-annexée ;
- d'autoriser la METRO à occuper gratuitement environ 500 m² du tènement sis 3 avenue de Constantine, afin d'y entreposer les conteneurs qui seront installés dans le cadre de la rénovation du système de collecte des déchets ménagers de la Villeneuve, conformément à la notice 7 ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces opérations.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 33 - (A_015) - STATIONNEMENT - Autorisation de signature d'un contrat d'abonnements avec la société Europcar France sur le parc en enclos de la Gare

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer le tarif de l'abonnement au parc en enclos de la Gare pour les loueurs de véhicules à 112€ ;
- d'approuver les termes du contrat d'abonnements de la société Europcar France sur le parc en enclos de la Gare ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer cette convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 34 - (A_001) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapport annuel du délégataire du service public de stationnement en ouvrage du "Parc Chavant" pour l'exercice 2011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article L. 1411-3 du CGCT, de prendre acte du rapport annuel du délégataire du service public de stationnement en ouvrage du parc "Chavant", pour l'exercice 2011.

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 35 - (A 002) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapport annuel du délégataire de service public de stationnement en ouvrage, EFFIA Stationnement Grenoble - Lot 1 "Pôle Gare Villeneuve", pour l'exercice 2011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article L. 1411-3 du CGCT, de prendre acte du rapport annuel du délégataire du service public de stationnement en ouvrage, EFFIA Stationnement Grenoble - Lot 1 "Pôle Gare Villeneuve", pour l'exercice 2011.

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 36 - (A 003) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapport annuel du délégataire du service public de stationnement en ouvrage, VINCI Park Grenoble - Lot 2 "Pôle Centre-Ville Villeneuve", pour l'exercice 2011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article L. 1411-3 du CGCT, de prendre acte du rapport annuel du délégataire du service public de stationnement en ouvrage VINCI Park Grenoble - Lot 2 "Pôle Centre-Ville Villeneuve", pour l'exercice 2011.

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 37 - (D 009) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Quartier MISTRAL : subvention d'équipement pour l'EURL MDKNH

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder une subvention à l'EURL MDKNH d'un montant de 34 000C ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention liant la ville de Grenoble et l'EURL MDKNH ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 38 - (D 005) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION -
Convention entre la ville de Grenoble et l'association Jeunes Ambassadeurs - Année scolaire 2012-2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer à l'association Jeunes Ambassadeurs une subvention de 5 000 € pour l'année scolaire 2012-2013 ;

- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention entre la ville de Grenoble et l'association Jeunes Ambassadeurs.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 39 - (D 006) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION -
Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (CLARA) - Soutien à la Chaire d'excellence sur le cancer broncho-pulmonaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser à la Fondation Bullukian une subvention de 75 000 € pour la participation au financement le Chaire d'excellence sur le cancer broncho-pulmonaire;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'application relative à la création d'une Chaire d'excellence sur le cancer broncho-pulmonaire entre Grenoble Alpes Métropole, la Ville de Grenoble et la Fondation Bullukian.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 40 - (D 012) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Exploitation du Marché d'Intérêt National de Grenoble : réduction de l'enceinte du MIN dans le cadre du projet d'installation du site de production de la société "Au Chardon Bleu" et principe de cession d'un tènement à cette société.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de demander à Monsieur le Préfet de prendre un arrêté réduisant l'enceinte du Marché d'Intérêt National aux bâtiments principaux et terrains attenants après métrage du tènement reconfiguré, conformément au plan foncier de division ci-annexé ;

- de demander à Monsieur le Préfet de confirmer que les parcelles cadastrées section EO n° 67 et 68, pour une contenance totale d'environ 827 m² ainsi qu'une partie du domaine public routier communal pour une contenance d'environ 760 m², ont été incluses par erreur dans l'enceinte du MIN et doivent être retirées du site ;

- de dire que le terrain avec ses constructions, à détacher de la parcelle cadastrée section EO n° 158, pour une contenance d'environ 1 790 m², doit être retiré de l'enceinte du MIN ;

- de dire que les terrains retirés de l'enceinte du MIN seront gérés directement par la Ville, dès la publication de l'arrêté préfectoral autorisant la modification de l'enceinte ;
- d'acter le principe du déclassement du domaine public desdits terrains, dès la publication de l'arrêté préfectoral autorisant la modification de l'enceinte ;
- d'acter le principe de céder à la société "Au Chardon Bleu" ou à toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle, un tènement d'environ 2 240 m², constitué d'un terrain d'environ 1 790 m² à détacher de la parcelle EO n°158 ainsi que de la parcelle EO numéro 67, une fois ces terrains désaffectés et déclassés, dans le cadre du projet de transfert de son site de production ;
- d'autoriser la société "Au Chardon Bleu" ou toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle, à lancer des études préalables à la réalisation de son projet ou à effectuer si besoin des sondages de sols ;
- d'autoriser la société "Au Chardon Bleu" ou toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle, à déposer sur le terrain précité toute demande d'autorisation du droit des sols nécessaire à la réalisation de son projet ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 41 - (D 010) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention de coopération décentralisée entre la ville de Sevan (Arménie) et la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention annexée à la présente délibération entre la ville de Sevan (Arménie) et la ville de Grenoble sur les projets cités ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la ville de Grenoble et la ville de Sévan en Arménie.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 42 - (D 003) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML Minatec Entreprises pour l'exercice 2011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, de prendre acte du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML Minatec Entreprises pour l'exercice 2011.

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 43 - (E.016) - INTERCOMMUNALITE - Avis sur la fusion de la Communauté d'Agglomération Grenoble Alpes Métropole et de la Communauté de Communes des Balcons Sud de Chartreuse

Intervention(s): M. le Maire, M. KUNTZ, M. MOTTE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur la fusion de la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole et de la communauté de communes des balcons sud de Chartreuse

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 44 - (E.011) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Protection sociale- Participation de la Collectivité.

Intervention(s): Mme SALAT, Mme MONERY, Mme BOILEAU, M. BRON.

Un amendement est présenté par M. BRON, et sous amendé oralement par Mme SALAT, celui-ci est adopté. Contre : 4 PC - Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-de mettre en œuvre à compter du 1er janvier 2013 une participation de la Ville versée aux agents ayant souscrit un contrat de prévoyance labellisé en fonction de leur traitement indiciaire :

. indice majoré inférieur ou égal à 430 : 22 €/mois

. indice majoré de 431 à 550 : 18 €/mois

. indice majoré de 551 à 700 : 14 €/mois

. indice majoré supérieur ou égal à 701 : 10 €/mois

le tout dans la limite de 100 % de la cotisation payée par l'agent.

Cette participation sera proratisée en fonction du temps de travail de l'agent.

Ces montants s'entendent nets c'est à dire hors cotisations CSG et RDS au taux en vigueur au 01/10/2012.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste

DELIBERATION N° 45 - (E.006) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Avancements de grade et avancement à l'échelon spécial de l'échelle 6 : détermination des taux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer, pour l'année 2013, un taux de promotion grade par grade ainsi qu'un taux de promotion pour l'accès à l'échelon spécial de l'échelle 6, suivant le tableau joint en annexe, à partir duquel sera défini le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à l'un de ces grades d'avancement et à l'échelon spécial de l'échelle 6.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 46 - (E 005) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Transformations de postes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les transformations de postes figurant dans le tableau ci-annexé.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 47 - (E 012) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Recensement de la population, campagne/collecte 2013. Rémunération des agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter pour la rémunération des agents recenseurs les tarifs suivants :
 - . 1,20 euros net par feuille de logement
 - . 1,50 euros net par bulletin individuel
- d'attribuer un forfait de 210 euros net pour rémunérer, au terme de la mission, la qualité du travail rendu selon les modalités ci-dessus ;
- d'attribuer 80 euros net pour rémunérer la participation aux séances de formation des agents figurant sur la liste complémentaire selon les modalités ci-dessus.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 48 - (E 010) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Information sur une convention de mise à disposition d'un agent de la ville de Grenoble auprès de l'association Dojo Grenoblois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte de la mise à disposition ci-jointe et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention y afférente.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 1 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (M. PILAUD) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 49 - (E.002) - FINANCES - Budget Principal : Affectations de subventions sur crédits existants

Intervention(s): M. SABRI, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous

FINANCES - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS

Monsieur Jérôme SAFAR expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif. Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

- article 657362 (subvention de fonctionnement au CCAS)
- article 65737 (subventions de fonctionnement aux autres établissements publics locaux)
- article 65738 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics)
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- | | |
|--|------------------|
| - Economie, Université Recherche, Insertion, Relations Internationales | 5 Novembre 2012, |
| - Culture, Sport, Education, Jeunesse | 6 Novembre 2012, |
| - Solidarité | 7 Novembre 2012, |
| - Ressources | 7 Novembre 2012, |
| - Vie Urbaine et Développement Durable | 8 Novembre 2012, |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :
- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

COMMISSION Culture, Sport, Éducation, Jeunesse

ANAGRAMME	
BARBARINS ET FOURCHUS	1 500,00
COMPAGNIE COLETTE PRIOU-IMAGIN'	2 000,00
COMPAGNIE DU SAVON NOIR	2 000,00
COMPAGNIE LES AMIS DE FRANCK NOGENT	5 000,00
CRISTAL LYRICS	5 000,00
DYNAMUSIC	1 000,00
EPI D'OR ASS (OPHELIA THEATRE)	1 000,00
ET A FOND ASSOCIATION	4 000,00
LA TROUPE DE PAS SAGES	2 000,00
MJC EAUX CLAIRES	2 000,00
MJC PREMOL	698,00
NOUVEAUX HORIZONS	10 000,00
SCENE EN VIE	3 000,00
AMICAL E SPORT MISTRAL DRAC JUDO	2 000,00
DOJO GRENOBLOIS	1 900,00
FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A)	300,00
JEUNESSE OLYMPIQUE D GRENOBLE JOGA	400,00
LE PLATEAU	519,00
RING GRENOBLOIS GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	900,00
TEISSEIRE FOOTBALL CLUB	1 120,00
AVIRON GRENOBLOIS	4 000,00
BMX GRENOBLE (EX BICROSS CLUB DE GRENOBLE)	819,00
CLUB D'ESCRIME PARMENTIER	2 190,00
GRENOBLE CYBENS CYCLISME	1 486,00
GUC ATHLETISME	400,00
GUC GRENOBLE SKI	7 368,00
MEYLAN GRENOBLE HANDIBASKET	1 300,00
UNION NATIONALE DES SPORTS SCOLAIRES	5 000,00
ARMEE DES ZOMBIES	3 179,00
AUESOB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	3 000,00
C NOUS	11 732,00
CCAS/CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	4 000,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ASSOCIATION)	5 800,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES	743,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES/UNION LOCALE GRENOBLE	543,00
ENFANTINE	5 000,00
EX-PRESSION	5 000,00
LA CORDEE	5 000,00
LE PLATEAU	19 152,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE (EX FOL 38)	14 503,00
MAISON DES HABITANTS BALADINS ASSOC	10 450,00
ME BACHELARD	15 270,00
ME CLOS D'OR	2 207,00
ME PREMOL	4 952,00
ME TEISSEIRE A.H.A.E.A.I'	9 802,00
MJC ALLOBROGES	5 200,00
MJC ANATOLE FRANCE	2 526,00
MJC EAUX CLAIRES	4 423,00
MJC LUCIE AUGRAC	10 908,00
MJC MAISON POUR FOUS ABBAYE	16 834,00
MJC MUTUALITE MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE MUTUALITE	47 900,00
MJC PREMOL	6 144,00
	4 120,00

MPT SAINT LAURENT	16 896,00
OSMOSE ASSOCIATION	4 000,00
PARMENTIER MAISON QUAR BERRIAT	267,00
RIHONNE ALPES PETITS DEBRQUILLARDS (ARAPD)	1 500,00
SASFE	3 600,00
COMMISSION Solidarité	
ALTHFA/ACCUEIL LIEUX TRANSITION HEBERGEMENT ECOUTE ACCOMPA	3 500,00
COUPLES ET FAMILLES DE L'ISERE (SERVICE DOCUMENT. CONJUGALE)	4 500,00
FNATH ACCIDENTES DE LA VIE DE L'ISERE	1 000,00
PARALYSES DE FRANCE ASS APF	12 000,00
ROMS ACTION	4 000,00
SOHDEV/SANTÉ ORALE, HANDICAP, DÉPENDANCE ET VULNERABILITE	1 000,00
SOS AMITIF GRENOBLE DAUPHINE	2 000,00
RELAIS OZANAM	5 000,00
ACA/ASSOCIATION DE LA COMMUNAUTE ALGERIENNE DE L'ISERE	980,00
ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE - ADA	3 000,00
AFAP/MAISON ACCUEIL POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES NARVIK	400,00
AMITIF LOISIRS DECOUVERTES	300,00
ANCIENS DES COMITES D'ETABLISSEMENTS DE L'ISERE - ADACI	400,00
BANQUE ALIMENTAIRE ISERE	16 300,00
CASSIOPEE	7 257,00
CENTRE CULTUREL JUIF	2 100,00
CLUB NINON VALLIN	400,00
CLUB SAINT BRUNO 3EME AGE	150,00
CROIX ROUGE FRANCAISE/DELEGATION LOCALE DE GRENOBLE	6 000,00
FONDATION DITE "LES ORPHELINS APPRENTIS D'AUTEUIL"	2 500,00
FRANCE BENEVOLAT GRENOBLE ISERE	4 000,00
L AGE D OR	3 000,00
PAYS'AGES, LA MAISON DES SAGES	7 500,00
POINT D'EAU	9 800,00
RESTAURANTS DU COEUR ET RELAIS DU COEUR DE L'ISERE	4 000,00
RETRAILES DE LA CITE	150,00
TUNISIENS DE L'ISERE CITOYENS DES DEUX RIVES	1 000,00
COMMISSION Vie urbaine & Développement Durable	
COOP SCOL BIZANET MIXTE	650,00
COOP SCOL CLEMENCEAU MIXTE	2 210,00
COMMISSION Economie Université Recherche Insertion RI	
FRANCE RUSSIE CEI - ASSOC. AMITIE AVEC LES PEUPLES DE LA CEI	1 500,00
UNIVERSITE JOSEPH FOURIER	800,00
UNIVERSITE STENDHAL GRENOBLE III	600,00
CEA - CENG : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE	3 000,00
JEUNES AMBASSADEURS	5 000,00
LAFAYETTE DEVELOPPEMENT	8 200,00
MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE (SECTION ISERE)	1 000,00
VEILLES RUES DES HALLES	4 000,00
UN EURO NE FAIT PAS LE PRINTEMPS	3 400,00
TOTAL ARTICLE	446 139,00
TOTAL BUDGET	446 139,00

RECTIFICATIF

CHAPITRE 65 - NATURE 6574

COMMISSION SOLIDARITE

C.M. du 17 septembre 2012

Une subvention de 47 000.00 € est déjà instruite sur le C M du 25 juin 2012.
pour l'AUESC – USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO – CULTURELS BAJATIERE.

Il convient donc de modifier la délibération et de supprimer cette subvention.

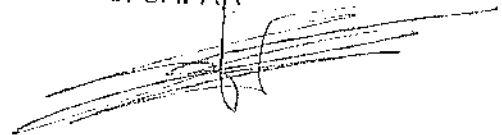
Conclusions adoptées

Adoptée

Affichée le 27 NOV. 2012

Pour extrait conforme
Pour le Maire,

l'Adjoint délégué,
J. SAFAR



Délibération : Adoptée.

Votes séparés :

- Jeunes Ambassadeurs : Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des élus Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.
- SASFÉ : Ne prend pas part au vote : 1 " Ecologie & Solidarité, Groupe des élus Verts, Ades, Alternatifs " (M.SABRI) - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. DERBAL, M. LAERON, Mme CRIFO, Mme DESLATTES, Mme DIENG, Mme VINCENT, M. VOIR, Mme DRULHON, Mme NEPI, M. NOBLECOURT, Mme BARACETTI, M. PHAUD, Mme NECIB, Mme DOUTRIAUX, Mme SIMIAND, Mme DIENG, M. DJELLAL, M. SIEBERT, Mme SALAT, Mme MONERY, Mme MASSON - Pour : le reste

DELIBERATION N° 50 - (F 014) - FINANCES - Garanties d'emprunts pour le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la Ville à garantir les emprunts sus-indiqués que le C.C.A.S. de Grenoble se propose de contracter auprès de la Banque Européenne d'Investissement, la Caisse des Dépôts et Consignation et la Nouvelle Economie Fraternelle, selon les conditions citées ci-dessus, pour la somme de 1 700 000 €, représentant 100 % de l'emprunt.

Cette garantie est accordée pour la durée totale du prêt.

Il est toutefois précisé que le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du contrat ;

- qu'au cas où le C.C.A.S. de Grenoble, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de Grenoble s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place sur simple demande de l'organisme prêteur, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des ressources dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant ;

- que la Ville s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement des prêts, à dégager en cas de besoin des moyens suffisants pour couvrir le montant des annuités correspondantes, à hauteur de la quotité garantie ;

- d'autoriser Monsieur le Maire de la Ville de Grenoble à signer avec le C.C.A.S. de Grenoble une convention précisant les termes de cette garantie et à intervenir au nom de la commune aux contrats d'emprunts qui seront passés entre chaque établissement prêteur et cet organisme.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 51 - (E 015) - FINANCES - Annulation titres de recettes. Remise gracieuse de dettes.

Intervention(s): M. SABRI, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'exonérer exceptionnellement Envie de Tempête du paiement de la facture de 3 233,43 € relative à la mise à disposition de matériels,
- d'exonérer exceptionnellement l'École Juive de Grenoble du paiement de la facture de 1 163,31 € relative à la mise à disposition de matériels,
- que la dépense relative à ces exonérations sera imputée au budget principal de la ville, chapitre 67 charges exceptionnelles, article 673 titres annulés sur l'année en cours, fonction 920.

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 52 - (E 009) - ADMINISTRATION GENERALE - Convention Ville/CCAS. Prestations faites par la Direction des Moyens d'Information. Année 2013.

Intervention(s): M. KUNTZ, M. LAERON, M. DJELLAL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de convention entre la Ville et le CCAS relative aux prestations de la Direction des Moyens d'Information, ci-joint ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la dite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 53 - (E 007) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus - Application des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du code général des Collectivités territoriales

Intervention(s): Mme HANFF, Mme BOILLEAU, M. le Maire, M. BETTO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

Colloque Near Field Communication (déploiement services mobiles sans contact sur les territoires)

- du 15 au 16 octobre à Paris - G. LAERON

Jury de maîtrise d'oeuvre d'examen des candidatures de marché pour la restructuration du lycée Champollion à Grenoble

- le 16 octobre à Lyon - P. BRON

Visite du centre d'applications d'éclairage extérieur

- le 16 octobre à Lyon - A. BLANC TAILLEUR

Groupe de travail politiques locales de l'habitat (AMGVF) + visite ZAC "Val de Seine Aménagement"

- du 16 au 18 octobre à Paris - M. VUAILLAT

Visite ZAC "Val de Seine Aménagement" + 4ème édition Forum Quartiers Durables
- les 17 et 18 octobre - P. DE LONGEVIALLE

Journée de travail de l'Association des Femmes Elues de l'Isère
- le 19 octobre à Lyon - BLANC TAILLEUR A.

Commission politiques sociales de l'Union Sociale pour l'Habitat
- le 23 octobre à Paris - M. VUAILLAT

AG du réseau français des Villes Santé OMS + colloque Villes Parentalité, Santé
- les 23 et 24 octobre à Villeurbanne - P. VOIR

Bureau de l'Union Nationale des Missions Locales
- les 23 et 24 octobre à Paris - A. DJELLAL

Voyage d'étude organisé par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) : "Quand l'habitat se construit avec ses futurs habitants"
- du 23 au 25 octobre à Tübingen (Allemagne) - P. DE LONGEVIALLE

Forum Inter-SPPPI (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des Risques Industriels)
- les 24 et 25 octobre à Aix en Provence - E. PERRIER

Rencontre régionale des pôles territoriaux de coopération économique + rencontre du réseau des territoires pour l'économie solidaire
- le 25 octobre à Trévoux (01) - B. DIENG

Comité de pilotage des expérimentations sur l'exposition aux ondes électromagnétiques
- les 25 et 26 octobre à Paris - G. LAERON

Journées Entretiens du CERTU : "Environnement urbain, déplacements et santé"
- le 26 octobre à Lyon - P. VOIR

Repas officiel donné à l'occasion des 50 ans du traité de l'Elysée + ouverture des semaines de la Lumière
- du 27 au 29 octobre à Essen (Allemagne) - B. BETTO

Sommet de Montréal sur les quartiers innovants
- du 29 octobre au 2 novembre à Montréal (Canada) - P. DE LONGEVIALLE

Réunion nationale de concertation organisée par l'Union Nationale des Missions Locales sur les emplois d'avenir
- le 30 octobre à Paris - A. DJELLAL

Bureau Fédéral des Offices Publics de l'Habitat
- le 6 novembre à Paris - M. VUAILLAT

Commission "Affaires européennes et internationales" de l'Association des Maires des Grandes Villes de France
- le 6 novembre à Paris - B. BETTO

Rencontre avec Mme Pau-Langevin, ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, chargée de la réussite éducative
- le 6 novembre à Paris - P. BRON

Rencontre "label diversité" avec l'Association Française de Normalisation (AFNOR) et la Direction Accueil, Intégration et Citoyenneté (DIAC)
- le 7 novembre à Paris - MJ. SALAT

Rencontre "label diversité" avec l'Association Française de Normalisation (AFNOR) et la Direction Accueil, Intégration et Citoyenneté (DIAC)
- le 7 novembre à Paris - L. EL HADDAD

Rencontres franco-tunisiennes organisées par Cités Unies France, la Fédération des Villes Tunisiennes, le Ministère Français des Affaires Étrangères et le Ministère Tunisien de l'Intérieur
- du 7 au 10 novembre à Monastir (Tunisie) - JM. DETROYAT

Assises nationales Sports et Territoires
- le 8 novembre à Lyon - S. DRULHON

Participation à la 10ème journée du Réseau d'Echanges des Villes Accessibles à tous
- le 13 novembre à Lyon - S. GEMMANI

Plateforme nationale de ressources Ateliers Santé Villes (ASV) et séminaire sur "Les contrats locaux de santé, quelle plus-value pour les ASV ?"
- les 14 et 15 novembre à Saint-Denis (93) - P. VOIR

Journées d'études de l'Association Femmes élus de l'Isère
- le 16 novembre à Colombe (38) - A. BLANC TAILLEUR

Rencontre des Villes Santé Scolaire
- le 16 novembre à Nantes - P. VOIR

Cérémonie du 16 novembre à la Chancellerie de l'Ordre de la Libération
- le 16 novembre à Paris - JM. DETROYAT

Salon des Maires et réunion préparatoire du bureau du Réseau Français des Villes Santé (RFVS)
- les 20 et 21 novembre à Paris - P. VOIR

Table ronde et rencontre avec V. Peillon, ministre de l'éducation nationale sur le thème "Refondation de l'école et collectivités locales : quelles nouvelles politiques éducatives locales ?"
- le 21 novembre à Paris - P. BRON

Concert Musiciens du Louvre Grenoble à Paris (Contes d'Hoffmann)
- le 23 novembre à Paris - E. BARACETTI

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 54 - (E 017) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés Publics

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer les marchés 12A226 - 12A227 - 12A229 ;
- d'autoriser le Maire à poursuivre l'exécution des prestations citées ci-dessus par la passation de l'avenant au marché 09A597

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 6 " Écologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 55 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 04 avril 2008.

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

DELIBERATION N° 56 - (G 002) - PETITE ENFANCE - Demande de subvention à l'État pour la réalisation d'un équipement Petite Enfance (Crèche Mahou Minauds)
Intervention(s): Mme DESLATTES, M. KUNTZ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de demander une subvention de 40 000 € à l'Etat pour le financement exceptionnel des aménagements intérieurs de la crèche Mahou Minauds.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

VOEU N° 57 - (G 003) - VŒU Relatif Aux concours de l'État aux Collectivités territoriales, Présenté par Patrice Voir, au nom du groupe communiste
Intervention(s): M. VOIR, M. SAFAR, M. BRON, M. le Maire.

Le conseil municipal de Grenoble demande au gouvernement de veiller, notamment par les dotations, à assurer aux collectivités un niveau de recettes leur permettant ainsi de se mobiliser efficacement contre la crise et de maintenir leur niveau d'intervention.

Vœu : Adopté.

Abstention : 5 " Grenoble Objectif Citoyenneté" + 3 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (M. PILAUD, Mme DESLATTES, M. DERBAL)
- Ne prennent pas part au vote : 6 " Écologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H20

ANNEXE(S)

LOGEMENT : Charte conclue entre la ville de Grenoble et la Fédération des Promoteurs Immobiliers des Alpes (FPI Alpes) pour le développement d'une offre en accession abordable

Madame Monique VUAILLAT expose,

Mesdames, Messieurs,

De nombreux ménages qui souhaitent accéder à la propriété d'un logement neuf à Grenoble ne trouvent pas, dans un contexte de marché immobilier tendu, le logement susceptible de convenir à leur capacité financière. Facteur de promotion sociale et de mixité dans la ville, le parcours résidentiel est donc de plus en plus difficile, voire impossible, pour les locataires du parc public mais aussi pour une partie de ceux du parc privé, en raison des niveaux de prix des logements produits en accession à la propriété.

Depuis quelques années, la Ville de Grenoble a affirmé sa volonté de développer, sur l'ensemble du territoire communal, une offre en logements diversifiée et abordable par les familles des classes moyennes.

Cet objectif a trouvé une première illustration dès 2005, le Plan Local d'Urbanisme ayant rendu obligatoire la production d'un pourcentage de logements sociaux dans les opérations de promotion privée sur le nord et le centre de la ville, afin de développer le parc locatif social sur des secteurs qui en étaient peu pourvus. En 2007, la charte signée par la Fédération des Promoteurs Constructeurs des Alpes, l'Association des Bailleurs Sociaux de l'Isère (ABSISE) et la Ville a défini les conditions de mise en œuvre de cette obligation et de cession à des organismes de logement social des logements produits dans ce cadre.

Par la suite, la délibération cadre sur le logement et l'habitat adoptée par le Conseil municipal le 26 janvier 2009 a identifié l'accession sociale à la propriété comme un axe important du développement de l'offre. Outre l'objectif de 30% de logement locatif social, la Ville a donc inscrit, dans chacune des nouvelles ZAC, un objectif de 10% d'accession sociale dans le cadre du dispositif mis en place par la Métro, et souhaite élargir le développement de ce type d'offre à tout le territoire grenoblois pour favoriser le parcours résidentiel des ménages.

A partir de ce constat la Ville a engagé une réflexion sur les capacités d'achat des ménages et donc sur les niveaux de prix des logements à produire pour répondre à la demande de ces candidats à l'accession.

Dans le même temps, la Fédération des Promoteurs Immobiliers (FPI) a fait part à la Ville de son souhait de pouvoir développer sur Grenoble une offre en logements neufs dans une gamme de prix conforme au budget de ménages souhaitant acquérir un premier logement.

La Ville et la FPI partageant ces constats se sont associées dans une réflexion commune visant à produire dans les opérations d'aménagement maîtrisées par la Ville, une offre de logements en accession abordable à hauteur du tiers de l'offre produite en accession au prix moyen maximum de 2 800 €/m² de surface habitable hors garage (TTC 19.6%) pour des ménages primo-accédants sous conditions de ressources.

Il vous est proposé d'approuver le projet de charte entre la Ville et la Fédération des Promoteurs Immobiliers des Alpes actant leur volonté commune et formalisant leurs engagements réciproques pour le développement d'une offre en accession abordable.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Solidarité du 07 novembre 2012
- Vie Urbaine et Développement Durable du 08 novembre 2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte conclue entre la ville de Grenoble et la Fédération des Promoteurs Immobiliers des Alpes (FPI Alpes) pour le développement d'une offre en accession abordable à Grenoble

Conclusions adoptées :
Adoptée.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Monique VUAILLAT

Affichée le :

AFFAIRES CULTURELLES : Avenants aux conventions conclues entre la ville de Grenoble et les opérateurs des secteurs culturel "Barbarin et Fourchu" et socio-culturel "MJC Eaux Claires" et "MJC Prémol".

Madame Eliane BARACETTI expose,

Mesdames, Messieurs,

La ville de Grenoble organise son action publique en matière culturelle dans deux directions :

- le service à la population par l'intermédiaire de ses équipements culturels municipaux (BMG, CRR, Théâtre municipal, Musée de Grenoble, Museum) ;
- le soutien aux initiatives des forces vives artistiques et culturelles grenobloises.

Pour permettre auxdites initiatives d'être conduites, la ville de Grenoble, conformément à la législation française et européenne en vigueur, est amenée à conclure des conventions avec les opérateurs dont la subvention annuelle est supérieure à 23 000 €.

Il vous est ainsi proposé de conclure avec les opérateurs des secteurs culturel et socio-culturel, les avenants aux conventions, pour l'année 2012, joints en annexe.

N° annexe	Opérateur culturel	Montant	Soutien au titre de	Observations
1	"Barbarin et Fourchu"	2 000 €	PPAA : Aide au projet "la Bricofanfare"	Avenant n° 1 à la conv. annuelle du CM du 23/01/2012
2	"MJC Eaux Claires"	698 €	PPAA : Aide au projet "Histoire et toiles" autour du thème "ma peinture c'est du rock"	Avenant à la conv. d'obj. N° 63-C019 CM du 14/12/2009
3	"MJC Prémol"	10 000 €	Activités du théâtre	Avenant n°3 à la conv. d'obj. N° 63-C019 CM du 14/12/2009

Il est à noter que deux de ces associations sont soutenues dans le cas présent au titre du "Programme de Pratiques Artistiques en Amateur" (PPAA).

La subvention est inscrite au budget de la Ville. chapitre 65, nature 6574 subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ; fonction 33 action culturelle.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Culture, Sport, Education, Jeunesse du 06 novembre 2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des avenants joints en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ;**
- **de dire que ces montants sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.**

Conclusions adoptées :
Adoptée.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Eliane BARACETTI

Affichée le :

**TABLEAU RECAPITULATIF SUBVENTIONS Associations Socio culturelles
 EXERCICE 2012**

NOM ASSOCIATION		OBJET	SUBVENTION DE FONCTION	SUBVENTION SUR PROJETS	TOTAL
<i>SECTEUR 1</i>					
MJC PARMENIÈRE		Projets Spécifiques - solde exercice 2012		267	
		Soit un total de :			267 €
CS CHORIER BERRIAI		Projets Spécifiques - solde exercice Projets Sociaux - solde exercice 2012		728 15	
		Soit un total de :			743 €
<i>SECTEUR 2</i>					
MJC AU LOBBIGLES	X	X	Projets Spécifiques - solde exercice Opération VVV - Toussaint Noël Sports et montagne	1 276 1 250	
			Soit un total de :		2 526 €
MJC MUTUALITÉ	X	X	Projets Spécifiques - solde exercice SAM - Subvention équipements		5 000
			Soit un total de :		6 144 €
MJC SAINT LAURENT	X	X	Projets Spécifiques - solde exercice SAM - Subvention équipements PEL - Aménagement	2 796 7 500	6 000
			Soit un total de :		16 896 €
<i>SECTEUR 3</i>					
MJC PLATEAU	X	X	Projets Spécifiques - solde exercice C.C.S - renforcement de l'offre de loisirs Mistral Faux Claires Misc. à disposition de matériel Opération VVV - Toussaint Noël Trappes et montagne Noël Opération VVV - Toussaint Noël Villiers sur Yvelines	376 9 500 2 077 1 080 1 500	
			Soit un total de :		14 503 €
MJC BACHEFARD	X	X	Projets Spécifiques - solde exercice Projets Sociaux - solde exercice 2012 C.C.S - renforcement de l'offre de loisirs Mistral Faux Claires	424 783 1 000	
			Soit un total de :		2 207 €
MJC ANATOLE France	X	X	Projets Spécifiques - solde exercice Projets Spécifiques - solde exercice 2012 Opération VVV - Toussaint Noël H.P. Hop Opération VVV - Toussaint Noël Saison Paris	32 3 491 300 600	
			Soit un total de :		4 423 €
MJC FAUX CLAIRES	X	X	SAM - Subvention liée à la fréquentation Projets Spécifiques - solde exercice Projets Spécifiques - solde exercice 2012	4 432	720 5 756
			Soit un total de :		10 908 €
<i>SECTEUR 4</i>					
C.F.E. Centre Loisirs Enfance Familles	X	X	Projets Spécifiques - solde exercice Opération VVV - Toussaint Noël Culture, animation	168 375	
			Soit un total de :		543 €
MJC CLONS D'OR	X	X	Projets Sociaux - solde exercice Misc. à disposition de matériel	4 202 750	
			Soit un total de :		4 952 €
MJC Lucie ALBRAC	X	X	Projets Sociaux - solde exercice SAM - Subvention équipements Opération VVV - Toussaint Noël Notre Vieux Opération VVV - Toussaint Noël St. Noël	13 000 740 450	
			Soit un total de :		16 834 €
<i>SECTEUR 5</i>					
MJC BAJAHERIE	X	X	Projets Spécifiques - solde exercice PEL - Aménagement	5 132 6 000	
			Soit un total de :		11 732 €
MJC FEINSBERT	X	X	PEL - Aménagement	5 200	
			Soit un total de :		5 200 €
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	X	X	SAM - Subvention équipements PEL - Aménagement Opération VVV - Supplément Opération VVV - Toussaint Noël Notre St Opération VVV - Toussaint Noël Muzik	30 000 10 500 1 000 700 700	
			Soit un total de :		42 900 €
ENFANTINE	X	X	SAM - Subvention équipements	5 000	
			Soit un total de :		5 000 €

**TABLEAU RECAPITULATIF SUBVENTIONS Associations Socio culturelles
EXERCICE 2012**

NOU ASSOCIATION	CONVENTION BENEF FINANCIER	OBJET	SUBVENTION DE FONCTION ¹	SUBVENTION SUR PROJETS	TOTAL
SECTEUR 6					
MAISON des HABITANTS Les BALADINS	X	X	Projets Spécifiques - soldes seniors	2 300	
			Initiative Jeunesse Projets	6 000	
			Projets Spécifiques - soldes seniors 2012	1 970	
			CCUS - renforcement animation enfance jeunesse etc	2 500	
			CCUS - renforcement animation enfance jeunesse etc	2 500	
		Soit un total de :			15 270 C
ME-PRIMO	X	X	Projets Spécifiques - soldes seniors	4 702	
			PEI - Am. versement	5 100	
		Soit un total de :			9 802 C
AER-PRIMO	X	X	CCUS - renforcement animation jeunesse etc 2012	2 220	
			Operation VVV - Tournoi Natl Olympiques sur le quartier	1 000	
			Operation VVV - Tournoi Natl Soccer Evénements Even	500	
			Operation VVV - Tournoi Natl Soccer à La Font	400	
		Soit un total de :			4 120 C
LA CORDELE	X	X	Projets Spécifiques - soldes seniors		3 352
			SAL - Subvention équipements	15 000	
			CCUS - renforcement animation jeunesse etc 2012		800
		Soit un total de :			19 152 C
ASSOCIATIONS JEUNESSE					
OSMOSE			PEI - Am. versement	4 000	4 000 C
CSE	X	X	PEI - Am. versement	5 000	5 000 C
SASSE			Développement des pratiques - quartiers foyers	3 600	3 600 C
LEGLI DE L'ENSEIGNEMENT	X	X	Développement des pratiques - projet éducatif	10 150	10 150 C
EXPRESSION			Initiative Jeunesse Projets	5 000	5 000 C
C NOUS			Initiative Jeunesse Projets	4 000	4 000 C
RITONS A PENS PETITS			Operation VVV - Tournoi Natl	1 500	1 500 C
DEBROUILLARDS			Initiative Jeunesse Projets	3 000	3 000 C
L'ARIEL DES ZOMBIES			Initiative Jeunesse Projets	3 000	3 000 C

TOTAL		79 932	150 740	230 672 €
--------------	--	--------	---------	-----------

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2012**

AVENANTS FINANCIERS								
Annexe	N°	Nom de l'Association	Référence de la convention		Objet de la subvention proposée	Subvention 2012 - fonctionnement et projets		
			Date signature convention	Validité convention		déjà notifiée	proposée	
	2	Aviron Grenoblois	09-janv-2012	31-dec-2012	Mise à disposition de matériel pour l'organisation de l'Isère EDD Trophy les 6-7/10/2012	79 000 €	810 €	
			délibération 51-C019 du 19 décembre 2011					
	2	Football Club Allobroges ASATTIA-FC2A	03-mai-2012	31-dec-2012	Renfort activité sportive au sein des quartiers grenoblois : • animations sportives organisées en soirée, secteur 5	31 800 €	100 €	
			délibération 20-C009 du 16 avril 2012					
	2	GLUC Athlétisme	08-févr-2010	31-dec-2012	• Organisation des 24 H de Grenoble les 6-7/10/2012 • Mise à disposition de matériel à l'occasion des 24 H de Grenoble les 6-7/10/2012	10 568 €	2 800 € 4 568 €	
			délibération 23-C013 du 25 janvier 2010					
			total				40 568 €	7 368 €
	2	GLUC Grenoble Ski	03-mai-2012	31-dec-2012	Mise à disposition de matériel pour l'organisation du Summer Biathlon le 10/11/2012	50 300 €	1 300 €	
			délibération 20-C009 du 16 avril 2012					
	2	Le Plateau	02-déc-2009	31-dec-2012	Renfort activité sportive au sein des quartiers grenoblois : • prise en charge matériel pédagogique et encadrement de la boxe diversifiée et du taekwondo, secteur 3	305 940 €	900 €	
			délibération 34-C020 du 23 novembre 2009					

CONVENTION GÉNÉRALE D'OBJECTIFS							
Annexe	N°	Nom de l'Association	Référence délibération et/ou convention		Objet de la subvention proposée	Subvention 2012 - fonctionnement et projets	
						déjà notifiée	proposée
	3	Ring Grenoblois	délibération C008 du 19 novembre 2012		Renfort activité sportive au sein des quartiers grenoblois : • boxe pour tous proposée sur les secteurs Teisseire, Jouhaux et Beauvert - saison 2012-2013	22 500 €	1 120 €
	3	Teisseire Football Club	délibération C008 du 19 novembre 2012		Renfort activité sportive au sein des quartiers grenoblois : • animations sportives organisées en soirée, secteur 5 - saison 2012-2013	19 850 €	4 000 €

TRANSFORMATIONS DE POSTES

Ces transformations concernent des mises en adéquation du cadre d'emplois avec les missions du poste.

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à Créer
Cabinet du Maire		Protocole	Agent de maîtrise	Adjoint technique
Culture, Sports, Education Jeunesse	Sports	Activités sportives	Opérateur des activités physiques et sportives	Adjoint technique
Environnement Urbain	Espace public	Propreté Urbaine	Attaché	Rédacteur
Environnement Urbain	Espace public	Déplacement Accessibilité	Attaché	Rédacteur

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFCIAIRES	OBJET	MONTANT
----	--------	------------------------------	-------	---------

II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D'ACTION EN JUSTICE :

12-3970	Arrêté (17/10/2012)	CMDF Avocats	La Ville est autorisée à ester en justice afin de saisir le juge de l'expropriation pour voir fixer le montant des indemnités d'expropriation relatives au terrain situé 19 rue Joseph Bouchayer.	
12-3972	Arrêté (17/10/2012)	CMDF Avocats	La Ville est autorisée à ester dans le cadre de la requête déposée au Tribunal Administratif de Grenoble par M. BESANCON et autres tendant à l'annulation de l'arrêté de permis de construire délivré le 14/10/2010 à la SARI, PROMIAPP.	
12-4125	Arrêté (26/10/2012)	Me LIGAS-RAYMOND	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée au Tribunal administratif de Grenoble par M. SALAVANIAN, tendant à la condamnation de la commune du fait de sa chute causée par des rails sur la chaussée de la rue Gustave Flaubert. le 27/09/2008.	

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

	Avenant au bail commercial du 5/12/2011 (24/09/2012)	JADIE RHONE ALPES 30 rue des Trembles Grenoble	En application du plafonnement de la taxe foncière dans la ZA des Peupliers, seule la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sera appelée pendant la durée de l'exonération.	
	Avenant au bail commercial du 14/06/2004 (17/09/2012)	BS CONTROL 22 rue des Trembles Grenoble	En application du plafonnement de la taxe foncière dans la ZA des Peupliers, seule la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sera appelée pendant la durée de l'exonération.	

	Avenant au bail commercial du 25/09/2009 (24/09/2012)	BO-TI 13 rue des Trembles Grenoble	En application du plafonnement de la taxe foncière dans la ZA des Peupliers, seule la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sera appelée pendant la durée de l'exonération.
	Avenant n°2 au bail commercial du 15/10/2010 (20/09/2012)	BOULLANGERIE DE L'ARLEQUIN 108 galerie de l'Arlequin Grenoble	En application du plafonnement de la taxe foncière dans la ZA des Peupliers, seule la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sera appelée pendant la durée de l'exonération.
	Convention d'occupation d'emplacement de stationnement (19/09/2012)	Another Way In 24 rue Lamartine Eybens	La Ville loue au preneur un emplacement de stationnement dans le parking sud du centre CEMOI dont l'accès se fait par la rue des Arts et Métiers. Durée : indéterminée, à compter du 1/10/2012.
	Avenant au bail commercial du 22/11/2010 (24/09/2012)	Groupe 3G 13 rue des Trembles Grenoble	Le Libellé exact du preneur du bail est SARI GROUPE 3G dont le nom d'enseigne est GEO DIFFUSION. En application du plafonnement de la taxe foncière dans la ZA des Peupliers, seule la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sera appelée pendant la durée de l'exonération.
	Avenant au bail commercial du 22/12/2008 (24/09/2012)	Groupe 3G 13 rue des Trembles Grenoble	En application du plafonnement de la taxe foncière dans la ZA des Peupliers, seule la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sera appelée pendant la durée de l'exonération.
	Avenant au bail commercial du 7/12/2010 (01/10/2010)	ALPHA DIFFUSION 18 Ter rue des Trembles Grenoble	En application du plafonnement de la taxe foncière dans la ZA des Peupliers, seule la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sera appelée pendant la durée de l'exonération.

	Bail professionnel (17/09/2012)	GIE des taxis radio de la ville de Grenoble 14 rue de la République Grenoble	La Ville loue au preneur des bureaux à usage professionnel 14 rue de la République de 27 m ² , 33 m ² et 49 m ² . Durée : 6 ans, à compter du 1/01/2012.	Loyer annuel HT et hors charges : 18 900 €
	Bail professionnel (18/09/2012)	Fédération de la randonnée en Isère 14 rue de la République Grenoble	La Ville loue au preneur un bureau. 14 rue de la République d'une superficie de 21 m ² . Durée : 6 ans, à compter du 1/01/2012.	Loyer annuel hors charges : 50 € le m ²
	Bail professionnel (26/09/2012)	F.R.I.P.A. 14 rue de la République Grenoble	La Ville loue au preneur un bureau. 14 rue de la République d'une superficie de 13 m ² . Durée : 6 ans, à compter du 1/01/2012.	Loyer annuel hors charges : 50 € le m ²
	Avenant au bail commercial du 01/02/2011 (01/10/2012)	MANPOWER France 13 rue Ernest Renan 92000 Nanterre	En application du plafonnement de la taxe foncière dans la ZA des Peupliers, seule la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sera appelée pendant la durée de l'exonération.	
	Avenant à la convention d'occupation box garage (31/08/2012)	M. CHIAN 240 cours de la Libération Grenoble	La convention d'occupation de box parking prendra effet au 1/09/2012 pour se terminer le 31/08/2013.	
	Bail professionnel (25/09/2012)	C.R.T.E. RHONE ALPES 14 rue de la République Grenoble	La Ville loue au preneur un bureau. 14 rue de la République. d'une superficie de 21 m ² . Durée : 6 ans, à compter du 1/01/2012.	Loyer annuel hors charges : 50 € le m ²
	Bail professionnel (13/09/2012)	Association Isère Cheval Vert 14 rue de la République Grenoble	La Ville loue au preneur un bureau. 14 rue de la République. d'une superficie de 20 m ² . Durée : 6 ans, à compter du 1/01/2012.	Loyer annuel hors charges : 50 € le m ²
	Bail dérogatoire (08/10/2012)	FONCTION SUPPORT 25 avenue Constantine Grenoble	La Ville loue au preneur un local d'une surface de 14,9 m ² situé au sein de la Pépinière LE POILYNONNE. 25 avenue de Constantine. Durée : : du 8/10/2012 au 1/10/2013.	Redevance mensuelle : 126 € HT et hors charges

	Bail professionnel (08/10/2012)	Régie des remontées mécaniques de Chamrousse 62 place de Bellefontaine 38410 Chamrousse	La Ville loue au preneur un espace aménagé de 40 m ² au rez de chaussée du bâtiment 14 rue de la République ainsi qu'un emplacement publicitaire dans la vitrine extérieure. Durée : 6 ans, à compter du 1/01/2012.	Loyer annuel I.T.T et hors charges : 23 200 €
	Bail professionnel (11/10/2012)	F.D.O.T.S.I. 14 rue de la République Grenoble	La Ville loue au preneur un bureau, 14 rue de la République, d'une superficie de 27 m ² . Durée : 6 ans, à compter du 1/01/2012.	Loyer annuel hors charges : 50 € le m ²
	Bail dérogatoire (25/10/2012)	SHORT EDITION 12 rue Ampère Grenoble	La Ville loue au preneur un local de 52 m ² sis au RDC du centre CFMOL, 12 rue Ampère. Durée : 10 mois, à compter du 6/10/2012.	Loyer mensuel hors charges et HT : 476,67 €

IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DON :

12-3820	Arrêté (05/10/2012)		Le don de l'association LES PONTS DU GEL'R composé d'un banc muni d'un QR code est accepté.	
---------	------------------------	--	---	--

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 21/02/2014
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

MARCHES DE TRAVAUX

Pour la tranche inférieure à 20 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire : soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
12A188	Bâtiment du 24 rue Ampère - Travaux de réhabilitation lot 7 : Carrelage - faïence	CRSM-CIA 38100 GRENOBLE	9 331.00	10/10/12	Marché à prix global et forfaitaire	
12A190	Bâtiment du 24 rue Ampère - Travaux de réhabilitation lot 9 : Câblage informatique et téléphonique	EIFFAGE ENERGIE TELECOM 69480 AMBERIEUX DAZERGUES	17 156.00	10/10/12	Marché à prix global et forfaitaire	
12A194	Bâtiment du 24 rue Ampère - Travaux de réhabilitation lot 13 : Echafaudage	COMBIER PIERRE- JEAN 26190 LA MOTTE FANJAS	02/04/51	10/10/12	Marché à prix global et forfaitaire	
Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 € HT et inférieure à 50 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire : soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
12A191	Bâtiment du 24 rue Ampère - Travaux de réhabilitation lot 10 : Ascenseur - Elevateur PMR	CFA DIVISION DE NSA 38030 GRENOBLE	23/05/23	10/10/12	Marché à prix global et forfaitaire	
12A195	Bâtiment du 24 rue Ampère - Travaux de réhabilitation lot 14 : Ravalement de façades	BATTAGLINO 38210 TULLINS	03/05/64	11/10/12	Marché à prix global et forfaitaire	
12A196	Bâtiment du 24 rue Ampère - Travaux de réhabilitation lot 15 : Désamiantage	SIDE 76480 ANNEVILLE AMBOURVILLE	03/02/04	12/10/12	Marché à prix global et forfaitaire	

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 21/02/2011
 Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

Pour la tranche supérieure ou égale à 50 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire : soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
12A183	Bâtiment du 24 rue Ampère - Travaux de réhabilitation lot 2 : Etanchéité - sécurisation - bardage	SMAC 38432 ECHIROLLES	81 310.00	11/10/12	Marché à prix global et forfaitaire	
12A187	Bâtiment du 24 rue Ampère - Travaux de réhabilitation lot 6 : Menuiseries intérieures bois	L'ART DU BOIS SARL 38130 ECHIROLLES	74 176,64	10/10/12	Marché à prix global et forfaitaire	
12A193	Bâtiment du 24 rue Ampère - Travaux de réhabilitation lot 12 : Régulation	SAS MOROT 38120 ST EGREVE	55 816.00	10/10/12	Marché à prix global et forfaitaire	

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 21/02/2011

Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

Pour la tranche supérieure ou égale à 90 000 € HT et inférieure à 133 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire : soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
12A334	Travaux de rénovation de chaussées 2012 - rue Charrel (entre rue Abbé Grégoire et rue Ivoxy)	EUROVIA ALPES 38434 ECHIROLLES	96 986.00	08/10/12	Marché à prix global et forfaitaire	
12A185	Bâtiment du 24 rue Ampère - Travaux de réhabilitation lot 4 : Charpente métallique - métallerie - porte automatique	IOVINI SARL 38140 RENAGLE	115 067.50	10/10/12	Marché à prix global et forfaitaire	
Pour la tranche supérieure ou égale à 133 000 € HT et inférieure à 206 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire : soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
12A184	Bâtiment du 24 rue Ampère - Travaux de réhabilitation lot 3 : Menuiseries extérieures aluminium et PVC	DAUPHINE MENUISERIE 38130 ECHIROLLES	168 819.00	10/10/12	Marché à prix global et forfaitaire	
12A186	Bâtiment du 24 rue Ampère - Travaux de réhabilitation lot 5 : Cloisons - doublages - faux plafonds - planchers techniques	CARBONERO ISOLATION 38500 LA BUISSE	177 672.00	10/10/12	Marché à prix global et forfaitaire	
12A189	Bâtiment du 24 rue Ampère - Travaux de réhabilitation lot 8 : Electricité - alarme incendie et intrusion	INEO RHONE-ALPES AUVERGNE 38420 DOMENE	138 271.68	10/10/12	Marché à prix global et forfaitaire	
Pour la tranche supérieure ou égale à 206 000 € HT et inférieure à 1 000 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire : soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
12A182	Bâtiment du 24 rue Ampère - Travaux de réhabilitation lot 1 : Démolition - maçonnerie - VRD	CERBERE 38120 ST EGREVE	279 441.20	10/10/12	Marché à prix global et forfaitaire	
12A192	Bâtiment du 24 rue Ampère - Travaux de réhabilitation lot 11 : Chauffage - ventilation - sanitaire	SAS GUBOUD 38320 EYBENS	270 977.78	10/10/12	Marché à prix global et forfaitaire	

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 21/02/2011
 Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

MARCHES DE FOURNITURES

Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 € HT et inférieure à 50 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
12F246	Acquisition de modules d'humidification pour les humidificateurs des centrales de traitement d'air du musée de Grenoble	MUNTERS France SAS 95815 ARGENTEUIL	maximum 29 000,00	09/10/12	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire	
Pour la tranche supérieure ou égale à 50 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
12F248	Acquisition de motifs, accessoires et matériels divers pour les illuminations de fin d'année	BLACHERE ILLUMINATION 84400 APT	Maximum 89 000,00	18/10/2012	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire	

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 19/11/2012
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

MARCHES DE SERVICES ET PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Pour la tranche inférieure à 20 000 € HT					
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire : soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
12A035	Montage de dossiers d'aides aux propriétaires dans le cadre des ravalements obligatoires	PACT DE L'ISERE 38100 GRENOBLE	6 650.00	15/10/2012	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire